

Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières et scieries de marbres de tout le territoire du Royaume

Protocole d'accord sectoriel 2007 - 2008 du 27 février 2007

82.467 / 6/102.08

REGISTR.-ENREGISTR. NR. N°
11-04-2007
N° 11-04-2007
N° 11-04-2007

1. Pouvoir d'achat :

- salaires : + 0.05 euro au 01/06/2007
+ 0.05 euro au 01/06/2008
- chèques-repas : + 0,40 euro au 01/07/2007, valeur faciale de 4,90 euro
+ 0,35 euro au 01/10/2008. valeur faciale de 5,25 euro

2. Classification de fonctions :

- Création d'un groupe de travail et fin des travaux pour fin 2007
- Barème des jeunes : maintien jusqu'au 31/12/2007 et suppression à partir du 01/01/2008 - A revoir avec la classification de fonction pour fin 2007

3. Prépensions :

- 58 ans : du 01/01/2007 au 30/06/2009 avec application des dispositions légales -suppression « à l'exclusion des grands malades »
- 56 ans avec 40 ans de carrière : du 01/01/2008 au 30/06/2009

4. Durée :

- Du 01/01/2007 au 31/12/2008. à l'exclusion des prépensions qui terminent leurs effets au 30/06/2009.